

QUESTION ECRITE

Auteur Bruno Moulin, PDCB
Objet Quid des jeunes sans place de travail après obtention du CFC
Date 16.11.2018
Numéro 66

Suite au cri de détresse de la jeune Cindy Escher lancé dans les colonnes du Nouvelliste du 29 octobre 2018 et à plusieurs cas connus dans mon entourage, je m'interroge si ces jeunes ne trouvant pas de débouchés en fin de formation sont nombreux et si les services de l'économie et de la formation sont conscients de cet état de fait.

Il semblerait que les jeunes ayant terminé leur apprentissage dans certaines filières rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi que dans d'autres.

Conclusion

J'aimerais savoir :

- Si un monitoring est mis en place, s'il existe des chiffres ou des statistiques par secteur sur cette problématique sachant que dès la fin du droit, ces personnes disparaissent des statistiques du chômage et n'ont en général pas droit à l'aide sociale?
- Si les services de l'économie et de la formation prennent ou envisagent de prendre des mesures afin de réduire le nombre de jeunes laissés pour compte?
- Est-il envisageable de mettre en place un numerus clausus pour ces apprentissages afin d'être plus en phase avec les besoins réels de l'économie?
- Pour reprendre la question de Mademoiselle Escher, peut-on encore trouver un job avec un simple CFC sans se situer dans l'excellence?